

Monsieur le Président,

Tout d'abord, je souhaiterais également saluer les démarches de concertation engagées avec les acteurs institutionnels, sociaux et économiques, illustrées par les assises de la solidarité et les séminaires des commissions, ainsi que le travail effectué par les services ayant permis d'aboutir à ce document de projet de mandat.

Je regrette seulement des temps d'échanges un peu courts qui n'ont pas forcément permis de rentrer dans les détails. Mais, j'espère que d'autres assises sur d'autres thématiques seront organisées avec des temps de partage plus longs.

Je note également votre souhait de pratiquer la démocratie participative, notion qui m'est chère pour ceux qui me connaissent. Là aussi, je salue cette volonté et espère que cela ne se limitera pas à de la consultation mais bien à du "faire ensemble", voire à de la co-écriture.

Ensuite, je souhaiterais aussi évoquer deux autres points.

Dans un premier temps, concernant l'AJI(H)L et pour mémoire, en janvier 2014, le département supprimait l'APJM (aide provisoire des jeunes majeurs) qui permettait de poursuivre l'accompagnement des jeunes entre 18 et 21 ans issus de l'ASE (aide sociale à l'enfance) d'un point de vue social et professionnel. En septembre 2014, une nouvelle version du règlement de l'aide sociale relatif à l'AJI(H)L était approuvée tout comme son rattachement à l'insertion pour janvier 2015.

Il est systématiquement rappelé que cette compétence est facultative, pour autant il n'en demeure pas moins qu'elle est bien une compétence départementale puisque nous sommes là dans le domaine évident de la solidarité.

Aussi, je regrette,

1, que l'application des nouveaux critères ait été actée sans passage en CP ou session alors qu'il s'agit de nouvelles règles.

2. que les nouveaux critères soient aussi restrictifs (5 ans de résidence en France et au moins 1 an dans le Loiret)

Effectivement, cela permettra dans vos objectifs, une économie de 200000 euros. Malheureusement, il est difficile d'accepter cette restriction comme une réponse à un contexte financier difficile. Cette décision continuera à entretenir un état de rupture dans le suivi des jeunes confiés à l'ASE quand ils sont mineurs. Les conditions imposées très strictes priveront de soutien de nombreux jeunes sans appui familial au moment d'entrer dans la vie d'adulte après les difficultés subies dans leur enfance. Aussi, je fais le vœu pieu que l'on puisse reconsidérer cette décision.

L'autre point concerne la lutte contre la fraude. Je suis tout à fait d'accord avec la question de la gestion rigoureuse des deniers publics et la garantie de l'attribution du juste droit s'impose. Il est effectivement nécessaire d'être vigilant, de surveiller et de corriger.

Mais plutôt que de parler de fraude, je préférerais que l'on parle de prévention et d'éducation des bénéficiaires permettant une prise de conscience et la compréhension que pour bénéficier de droits il est nécessaire d'obéir à des devoirs. Et peut-être que plus de temps donné à l'explication et à l'éducation permettrait d'aboutir à moins de dérives, car je reste persuadée que peu de personnes fraudent volontairement. Je suis donc satisfaite de voir dans vos objectifs le fait de développer des actions d'information et de remettre la contractualisation au cœur des parcours d'insertion.

Je crois que c'est effectivement dans ce sens que nous devons œuvrer.